

	Coûts directement et exclusivement affectés à la mise en œuvre du FPS
masse salariale équipe RAPO	
nombre d'agents équipe RAPO	
frais locaux (250 €/m <sup>2</sup> et 10 m <sup>2</sup> par agent)	
coût total ANTAI	
logiciel de gestion FPS (3 premières années)	
frais d'avocat	
gestion recommandés abonnement TSA	
<b>total coûts directement et exclusivement affectés à la mise en œuvre du FPS (A)</b>	

	Coûts mixtes
masse salariale équipe ASVP et/ou agents police municipale affectés au contrôle du stationnement payant	
frais de fonctionnement de l'équipe ASVP (uniformes, radios...) et/ou police municipale affectée au contrôle du stationnement payant	
nombre de FPS émis du 01/01 au 31/12	
nombre de PV dressés du 01/01 au 31/12	
fraction affectée au stationnement payant	
dépenses équipe ASVP/PM intégrée au titre des coûts mixtes	
nombre d'agents équipe ASVP et/ou agents PM affectés au contrôle du stationnement payant	
frais locaux (250 €/m <sup>2</sup> - 10 m <sup>2</sup> par agent - abattement de 50%)	
Nombre de véhicules LAPI	
amortissement ou Coût location /LAPI /an	
Coût total LAPI	
Gestion centralisée du stationnement	
Amortissement du coût des horodateurs (si paiement du FPS possible à l'horodateur)	
<i>études préalables (en 2018)</i>	
<i>actions de concertation et communication (en 2018)</i>	
<b>total coûts mixtes (B)</b>	

	Clé de répartition
recettes issues des FPS encaissées par la commune (C)	
remboursements FPS post RAPO ou contentieux (D)	
Montant des RAPO traités par la commune du 01/01 au 31/12/N	
Plafond des FPS admis au calcul (D prime)	
recettes issues du paiement immédiat du stationnement sur voirie (E)	
clé de répartition (F) ( F = (C-D ou Dprime)/(C-D ou Dprime+E)	

Reversement à la Métropole (C-D ou Dprime-(A+ B x F)	
------------------------------------------------------	--

Part des recettes issues des FPS correspondant au coût de leur mise en œuvre (recette Ville)	-
----------------------------------------------------------------------------------------------	---